

Règlement de l'exposition de vaches laitières de la Gruyère

1. Date

L'exposition a lieu le samedi 15 février 2025 à Espace Gruyère, Bulle.

2. But

Organisée par le club Holstein Gruyère Rouge et Noire, l'exposition a pour but de réunir les meilleurs animaux afin de les mettre en compétition.

3. Conditions d'admission

Conditions zootechniques

Ne sont admises que les vaches en lactation de race Holstein et Red-Holstein possédant une ascendance officielle et dont le propriétaire est membre du Club Holstein Gruyère Rouge et Noire. Les primipares doivent avoir vêlées à l'âge de 36 mois au plus tard.

Toutes les vaches doivent avoir été dépistées individuellement à l'égard du virus de la **BVD** par **rt-PCR** dans les 30 jours précédant l'exposition, soit à **partir du 15 janvier 2025** et présenter un résultat négatif. Les échantillons avec mention "Gruyère Expo" doivent arriver au Laboratoire biologie vétérinaire, Givisiez, le **lundi 3 février 2025** au plus tard.

Le comité se réserve le droit d'aller visiter les fermes qui sont sous séquestre BVD avec un deuxième numéro BDTA, pour contrôler si les bêtes inscrites sont bien déplacées dans un autre bâtiment.

4. Inscriptions

Les inscriptions doivent être faites au plus tard jusqu'au **dimanche 19 janvier 2025** sur le site internet : www.redholstein-gruyere.ch.

Chaque exposant peut inscrire le nombre de bêtes qu'il désire. S'il devait y avoir trop d'inscriptions, le comité se permettra d'en supprimer.

Le prix par inscription est de **CHF 20.-**.

Nouveauté :

Nous organisons un **Championnat Junior** qui permettra d'éviter une attente trop longue et des pis trop chargés pour les animaux des premières catégories.

Toutes les vaches nées jusqu'au 01.01.2022 et plus jeunes participeront au concours Junior.

Les 2 premières de chaque catégorie participeront au Championnat Junior. Le juge désigne une Championne Junior, une Réserve et une Mention Honorable. Un prix spécial leur est attribué. Il n'y a pas de Championnat du Pis, par contre le meilleur pis de chaque catégorie Junior reçoit un flot spécial.

5. Arrivée - réexpédition

Les animaux inscrits doivent arriver à Espace Gruyère à Bulle le samedi 15 février 2025 de 8h15 à 10h15 au plus tard. Les bêtes doivent rester sur place jusqu'à la fin du classement. Les départs prématurés seront passibles de sanctions, notamment de l'exclusion de la prochaine exposition.

A l'entrée, chaque exposant présentera :

- Le document d'accompagnement. (une sortie BDTA est obligatoire)
- L'attestation de résultats négatifs du BVD-virus
- L'extrait de la BDTA pour le statut BVD

Pas de bétail avec dartres.

6. Affouragement - soins

L'affouragement, la traite et les soins des vaches sont assurés par les exposants. Le lait revient à l'organisation.

Les bêtes sous traitements antibiotiques sont à annoncer avant la traite.

7. Pratiques bannies

Seul le règlement d'exposition ASR fait foi quant à la préparation des animaux.

https://asr-ch.ch/images/content/Download-Ordner/Ausstellungen/CTEBS_Reglementd_exposition_2023-01-01.pdf

8. Assurance

Tout risque est à la charge du propriétaire-exposant.

9. Présentation - prix

Des catégories sont formées selon l'âge et le nombre de sujets admis. En outre, la dernière catégorie de chaque couleur sera formée avec les vaches qui ont eu plus de 50'000 kg avant le 15 février 2025. Le classement des animaux se fera au ring devant le public. Le classement est définitif.

Seules les 5 premières de catégorie recevront un flot. Un prix spécial sera attribué aux Grandes championnes, ainsi qu'aux vaches dotées des meilleurs pis.

Une bannière récompensera également les meilleurs éleveurs et les meilleurs exposants.

10. Dispositions finales

Toute contravention au présent règlement ainsi que toute défection sans motif valable sont passibles de sanctions à prononcer par le comité d'organisation.

Les éleveurs qui ont des litiges graves avec leur Fédération d'élevage ne peuvent pas participer à l'exposition.

Vuippens le 11 novembre 2024

AU NOM DU COMITE D'ORGANISATION

Le président :

La secrétaire :

Jean-Philippe Jaquet

K. Zurbuchen-Schuwey